



**MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU
117 RUE ST-LOUIS
SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU (QUÉBEC) J0H 1T0**

***Avis public*
*AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ***

RÈGLEMENT NUMÉRO 25-479

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 25-479 EDICTANT LE CODE D'ÉTIQUE ET DE
DÉONTOLOGIE DES ÉLUS-ES MUNICIPAUX ABROGEANT LE RÈGLEMENT # 22-449**

AVIS est donné que lors d'une séance tenue le 10 novembre 2025, le conseil municipal a déposé le projet de règlement numéro 25-479 intitulé « *Code d'éthique et de déontologie des élus-es municipaux* ». Le conseil municipal procédera à l'adoption dudit règlement à la séance ultérieure, soit le 1 décembre 2025.

L'objet de ce règlement a pour but de mieux servir la vie démocratique, de prévenir les comportements condamnables et d'assurer plus de rigueur de la part des élus dans l'exercice de choix qu'ils ont à faire.

Toute personne peut obtenir des informations plus détaillées quant à la nature du présent règlement en se présentant au bureau municipal situé au 117, rue St-Louis à Saint-Marcel-de-Richelieu durant les heures régulières d'ouverture.

DONNÉ À SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU, ce **douzième** jour de novembre 2025.

Julie Hébert
Directrice générale et greffière-trésorière